



DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2023-2024

Pièces à fournir :

- Pré-inscription réalisée sur <http://licencies.hockeynet.fr/activer-mon-compte>
- **Certificat médical** : Pour les **licenciés mineurs**, il n'est plus obligatoire de fournir un certificat médical, sous certaines conditions : Vous devez remplir le **questionnaire de santé pour les MINEURS**. Si vous répondez NON à toutes les questions de ce questionnaire, l'**attestation de santé pour le licencié MINEUR** est à remplir et à rendre. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre NON à toutes les questions, un certificat médical datant de moins de trois mois est à fournir (avec indication « pratique hockey sur glace en compétition ») datant de moins de six mois.
- Pour les **licenciés seniors**, Les « anciens licenciés » (qui avaient une licence en 2022-2023), le certificat médical est valable 3 ans sous certaines conditions : Vous devez remplir un « **auto-questionnaire de santé CERFA 15699*01** ». Si vous répondez NON à toutes les questions de ce questionnaire, l'**attestation de santé pour le licencié majeur** est à remplir et à rendre. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre NON à toutes les questions, un certificat médical datant de moins de trois mois est à fournir.
- Les feuilles d'autorisation et d'adhésion aux règles du club remplies et signées.
- **Réduction 20€ Pass Sport Département de l'Oise à télécharger & imprimer** sur le site du conseil départemental de l'Oise (<https://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise/le-passports-citoyen>)
- En cas de 1ère inscription, une copie de la carte d'identité ou du passeport ou du livret de famille.
- **Prêt de matériel gratuit** pour les enfants **la 1ère année d'inscription**, pour les licenciés re-inscrits en EDH (année de naissance 2019 uniquement)
- **Le règlement s'effectue soit en espèces (la totalité de la licence) soit par chèque à l'ordre du HCC (possibilité de régler en trois fois (1/3 à l'inscription ; 1/3 en octobre ; 1/3 en novembre avec encaissement au 10 du mois).**
- **Les frais de prêt ou de transfert sont à la charge des joueurs.**

Remarque : Le dossier de surclassement sera à compléter directement sur Hockey Net pour les licenciés engagés en équipe sur la saison passée et nés en 2015/2013/2011/2009/2007/2006/2005/2004. Cela permettra de jouer dans la catégorie supérieure sur convocation des entraîneurs.

Dossier à remettre lors des permanences d'inscription : Mercredi 6, Vendredi 8, Lundi 11, Mercredi 13 Septembre 2023 entre 18h30 et 20h00 (à la patinoire)

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et la licence non saisie. L'accès à la glace/premier entraînement/matches/hors-glace n'est possible qu'une fois la licence 2023/2024 saisie, soit 5 jours après avoir remis le dossier complet.

www.hockey-compiegne.com

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –
Rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne

DETAIL DES REGLEMENTS LICENCES SAISON 2023-2024

FAMILLE : _____

	Quantité	Frais licence fédérale & assurance 2023/2024	Cotisation HCC 2023/2024	Total Cotisation unitaire	Total
Ecole de Hockey (2015 et +) - 1ere année		44,68	182,32 €	227,00 €	
Ecole de Hockey (2014 et -) - 1ere année		93,18	183,32 €	276,50 €	
U7 (2017-2018)		44,68	203,32 €	248,00 €	
U9 (2015-2016)		44,68	242,32 €	287,00 €	
U11 (2013-2014)		93,18	225,32 €	318,50 €	
U13 (2011-2012)		93,18	255,32 €	348,50 €	
U15 (2009-2010)		96,18	252,32 €	348,50 €	
U17 (2007-2008)		96,18	252,32 €	348,50 €	
U20 (2004-2006)		96,18	252,32 €	348,50 €	
Senior Loisir Débutant (lundi soir uniquement)		96,18	162,22 €	258,40 €	
Senior Loisir confirmé (mercredi soir uniquement)		96,18	162,22 €	258,40 €	
Senior Compétition (lundi / mercredi soir)		96,18	270,22 €	366,40 €	
		Total cotisation FFHG + HCC Saison 2023/2024 :			
		- Réduction plusieurs adhérents pratiquant (-10%) :			
		- Pass Sport Département d'Oise (-20€ par enfant, sur Justificatif) :			
		- Pass Sport Ministère de l'Éducation de la jeunesse et des sports (-50€ sur justificatif) :			
		+ Frais de Prêt / transfert Senior / Changement de licence (pour le tarif, nous consulter) :			
		TOTAL PRATIQUANT			
Centre d'Études et d'Entraînement Collège et Lycée Mireille Grenet				275,00 €	
Table de marque		8,78	0,00 €	8,78 €	
Arbitre (non Joueur)		96,18	0,00 €	96,18 €	
Dirigeant non pratiquant		58,78	0,00 €	58,78 €	
				TOTAL	

Remarque : Le tarif ci-dessous donne accès aux entraînements. Concernant les rencontres de championnat, à partir de U13, la participation aux matchs de championnat est sur convocation des entraîneurs du HCC, sur la base des critères de sélections expliqués en réunion de début de saison par catégorie (assiduité aux entraînements, comportement, attitude, niveau sportif).

Règlements à l'ordre du HCC :

Montant réglé par chèque (s) :

Chèque n°1 : numéro de chèque :Banque :Montant :

Chèque n°2 : numéro de chèque :Banque :Montant :

Chèque n°3 : numéro de chèque :Banque :Montant :

Montant réglé en totalité en liquide le jour de l'inscription.

FACTURE (uniquement si besoin) à envoyer à l'adresse suivante : _____ @

Remboursement : Aucun remboursement de la licence fédérale ne sera possible. Seul le montant de la cotisation sera soumis à un remboursement pour cas de force majeure (incapacité médicale pour la suite de la saison).

www.hockey-compiegne.com

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –
Rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne

FICHE ADMINISTRATIVE

Remplir une fiche par licencié

Nom : _____

Prénom : _____

Numéro de Pré-inscription sur Hockey Net (en cas de 1ere inscription) : _____

Catégorie :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> EDH 1 ^{ère} année de Hockey + Enfant nés en 2019 (2eme année) | | |
| <input type="checkbox"/> U7 (2017 & 2018) | <input type="checkbox"/> U9 (2015-2016) | |
| <input type="checkbox"/> U11 (2013-2014) | <input type="checkbox"/> U13 (2011-2012) | <input type="checkbox"/> U15 (2009-2010) |
| <input type="checkbox"/> U17 (2007-2008) | <input type="checkbox"/> U20 (2004-2005, 2006) | <input type="checkbox"/> SENIOR LOISIR Débutant |
| <input type="checkbox"/> SENIOR LOISIR D4 | <input type="checkbox"/> SENIOR COMPETITION D3 | <input type="checkbox"/> ARBITRE (non joueur) |
| <input type="checkbox"/> TABLE DE MARQUE | <input type="checkbox"/> DIRIGEANT NON PRATIQUANT | |

Catégorie et nom du club de la saison précédente : _____

Nom des parents si différent : _____

Date de Naissance : _____

Lieu de Naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

☎ Téléphone Portable : _____

☎ Téléphone Domicile : _____

Email 1 : _____ @ _____

(OBLIGATOIRE ET EN MAJUSCULES SVP)

Email 2 (si besoin) : _____ @ _____

Information facultative, mais importante pour le club (sponsoring) :

Profession des parents : _____



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Constance LEVASSEUR au 06 76 78 38 93 ou à l'adresse suivante : secretaire-hcc@hockey-compiegne.com

AUTORISATIONS

Je soussigné _____

Licencié au HOCKEY CLUB COMPIÉGNOIS

Ou représentant légal de l'enfant mineur licencié au HCC : _____

- Autorise mon enfant à pratiquer le hockey sur glace en compétition
- Autorise les responsables du Hockey Club Compiégnois à faire pratiquer sur sa personne tous les examens complémentaires ou interventions légales ou chirurgicales que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger.
- Autorise le HCC à publier l'image de mon/son image, dans le cadre de toutes publications, sur tous supports, relatifs à la promotion du club et du hockey sur glace.
- Autorise le HCC à publier l'image de mon/son image sur le site internet et sur la page Facebook du club
- M'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur du club, ainsi que celui de la patinoire de Compiègne
- Certifie exacts tous les renseignements renseignés lors de l'inscription administrative sur <http://licencies.hockeynet.fr> et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L. Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la **Fédération Française de Hockey sur Glace**

Date :

Signature :



Adhésion au HCC, Adhésion à quelques règles ...

Le comité du HCC, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, **le comité demande à chaque membre d'adhérer aux règles ci-dessous en même temps qu'il prend sa licence.**

Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent et les parents confient leurs enfants aux premiers en s'en tenant à leur rôle de parents, en inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir-vivre ensemble indispensable à la vie en collectivité.

1) – Chaque année, les dirigeants d'équipe sont choisis sur base de volontariat parmi les parents de la catégorie. Ils doivent prendre une licence « Dirigeant non pratiquant » dès le début de la saison et s'engagent :

- à encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs ou tournois amicaux ou officiels
- à organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagée
- à être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'information.
- à demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring etc) engageant la responsabilité du HCC auprès des instances concernées
- à informer l'entraîneur & le comité du HCC de tout événement particulier survenu au sein de l'équipe
- à ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.
- à transmettre les informations données par le comité du HCC.

2) - Les entraîneurs s'engagent :

- à faire respecter l'éthique sportive et à appliquer la politique sportive définie par le club.
- à veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le Club ou les Clubs qui nous accueillent.
- à assurer régulièrement et avec ponctualité leurs tâches (entraînements et encadrement des joueurs, formation des équipes)
- à informer les dirigeants de tout événement survenu au sein de l'équipe.

3) - Le joueur s'engage :

- à participer régulièrement aux entraînements et aux matchs et à être présent sur la glace à l'heure exacte de sa catégorie
- à suivre avec sérieux toutes les consignes de l'entraîneur et du dirigeant d'équipe
- à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le Club que lors des déplacements,
- à accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement
- à avoir de façon générale, un comportement irréprochable, tant vis à vis de ses partenaires que des entraîneurs et de tout autre membre du club, **ainsi qu'auprès du personnel municipal de la patinoire,**
- à avoir un équipement en bon état et respecter les règles d'hygiène.
- **à ne pas jouer au hockey ball, ou autres jeux divers ni dans le vestiaire public, ni au niveau du winner, qui ne sont pas des aires de jeux.**
- **à utiliser les poubelles au sein des vestiaires, pour les emballages ou scotch de jambières,**
- **à ne pas consommer d'alcool à l'intérieur ou à proximité immédiate de la patinoire.**

4) - Les parents s'engagent :

- à faire respecter les présentes règles par leurs enfants.
- à s'adresser aux dirigeants d'équipe ou membres du comité pour toute demande d'information,
- à suivre, pour des raisons évidentes de sécurité, les entraînements et les matchs depuis les gradins,
- **à participer à la vie du club (table de marque, tournois, déplacements, etc...) en liaison étroite avec le dirigeant d'équipe, les entraîneurs, et le comité du HCC,**
- à ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable
- à avoir un **comportement sportif irréprochable lors des manifestations sportives (en particulier envers l'arbitrage)**
- à respecter les décisions des entraîneurs du club, ainsi que les décisions arbitrales,
- à répondre **rapidement** aux sollicitations des dirigeants en vue de l'organisation des matchs, déplacements ou tournois.
- à honorer le règlement de la cotisation au club,
- **à ne pas utiliser les groupes whatsapp pour d'autres sujets que le thème du groupes (à savoir covoiturage, et organisation des matchs).**

4) Les bénévoles table de marque s'engagent à prendre une licence table de marque, selon les exigences de la FFHG

CONCLUSION

Tout membre du Club s'engage lors de son adhésion à respecter ces règles. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par la commission concernée. La commission se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club.

Compiègne, le

Signatures des Parents

Signature du Joueur

www.hockey-compiegne.com

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –
Rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne